

CT GARTEMPE ET CREUSE

Bulletin d'informations



Affluent de la Creuse, assec constaté en août 2023. SYAGC.

Le mot du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

Edito



Les épisodes climatiques extrêmes que nous avons vécus au cours de l'année passée accentuent les pressions sur la ressource en eau et impactent lourdement la biodiversité de nos rivières. Ils mettent également en évidence l'importance de restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides associées, garants des débits et de la qualité de l'eau, notamment sur les têtes de bassins lors des sécheresses prolongées. Sécheresses suivies d'épisodes pluvieux conséquents qui, eux aussi, soulignent l'importance des zones d'expansion des crues, en amont des zones d'habitation et des activités économiques.

L'ensemble des acteurs du CT Gartempe et Creuse, qu'ils soient signataires ou partenaires associés, œuvrent pour le maintien et la restauration de cette fonctionnalité dans toutes ses dimensions, afin que les hydrosystèmes du territoire soient plus résilients pour faire face à ces aléas.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine développe ainsi deux axes d'intervention centrés sur la maîtrise foncière (acquisition à l'amiable) et la maîtrise d'usage des milieux naturels (convention avec les propriétaires), en complémentarité des autres acteurs.

Le premier axe vise la préservation des zones humides abritant des espèces animales et végétales patrimoniales en vue de leur restauration en cas d'altération. En effet, la plupart des zones ciblées sont en état d'abandon ou sont l'objet d'une gestion inadaptée aux enjeux portés par le CT. Après cette phase de restauration des milieux, le Conservatoire recherche des partenariats agricoles avec la mise à disposition des parcelles à des éleveurs via des baux ruraux à clauses environnementales pour en assurer l'entretien à long terme.

Le second consiste en l'appui au SYAGC et à la CCVG pour conduire des actions en faveur de la restauration de la continuité écologique, dans les cas où la maîtrise foncière par le Conservatoire lèverait des situations de blocage et permettrait de donner plus d'ambitions aux projets.

Depuis 2020, le bilan foncier est de 31,94 ha acquis et de nombreuses parcelles sont en cours d'animation foncière sur différentes masses d'eau du territoire.

En 2024, les efforts seront poursuivis pour la préservation de notre patrimoine naturel commun.

Le Montmorillonnais serait-il toujours le Montmorillonnais sans ces créatures entourées de mystères, crapauds et autres batraciens, qui enchantent les nuits printanières ?

Jean-Michel CLÉMENT

Administrateur du CEN Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

Renouvellement du
contrat territorial
- p. 1

Bilan technique et
financier 2023
- p. 2

Les actions agricoles
- p. 3

Les actions en zones
humides
- p. 4

Les actions en rivière
- p. 5

Les actions
complémentaires
- p. 6

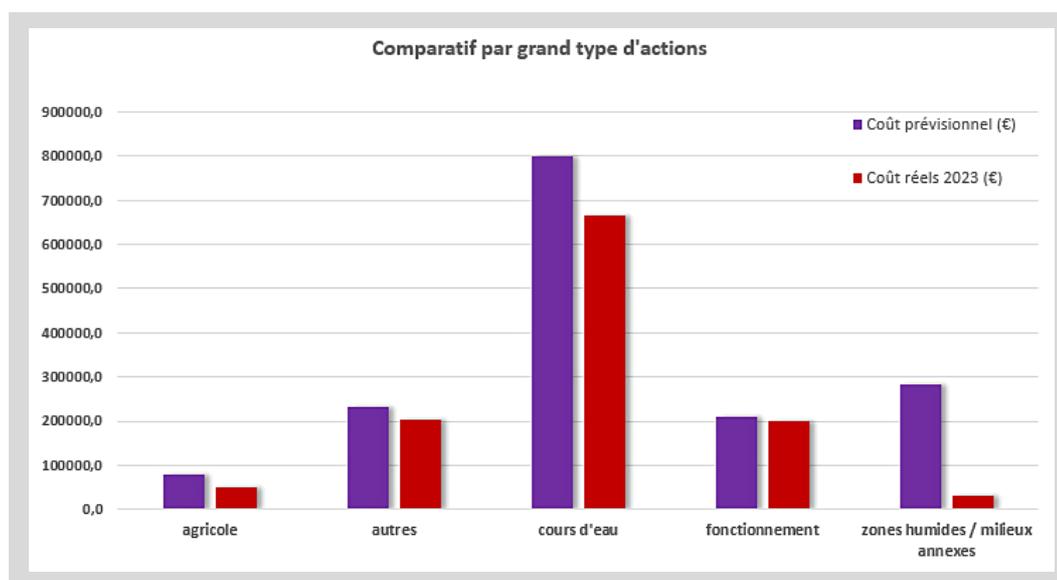
FOCUS
- p. 7



Renouvellement du contrat territorial Gartempe et Creuse

2023 est l'année du renouvellement du contrat territorial Gartempe et Creuse. En effet, ce dernier a été reconduit pour une période de 3 ans. Dans cette version 2023-2025, les objectifs restent inchangés. En revanche, les maîtres d'ouvrage ne sont plus sept mais huit, rejoints par Bio Nouvelle Aquitaine afin de promouvoir l'agriculture biologique sur le territoire Gartempe et Creuse. Les actions sont subventionnées comme précédemment par nos principaux partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne.

A l'issue de cette année, les résultats sont globalement bons même si l'on note sur certaines actions de forts écarts comparativement au prévisionnel.



Le graphique ci-dessus montre que les engagements les plus importants sont liés aux actions en rivières. L'écart observé de 135 507 € s'explique notamment par le budget d'aménagement d'un ouvrage qui n'a pas été engagé (compléments demandés par l'administration sur le dossier déposé).

Quant à la différence de 252 119 € constatée sur les actions en zones humides, l'explication réside dans la programmation d'acquisitions foncières qui n'ont finalement pas eu lieu.

Sur le bilan global, l'ensemble des opérations engagées démontrent un **taux de réussite à 72% sur le plan financier**.

Le contrat territorial Gartempe et Creuse a été reconduit pour trois années supplémentaires (2023-2025) et est piloté par huit maîtres d'ouvrage qui opèrent en concertation sur les bassins prioritaires afin d'atteindre le bon état des eaux.



Les actions menées en 2023 par les différents intervenants du contrat

Le bilan technique

Les efforts engagés par les maitres d'ouvrage en 2023 ont permis la concrétisation des actions suivantes :

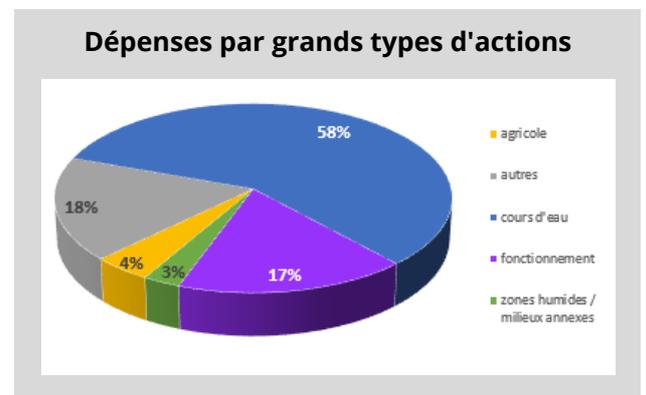
- Aménagements d'abreuvoirs et de clôtures sur la Bussière (1 u), la Luire (1 u) et le Vairon (3 u) ;
- Aménagements des chutes à l'aval de petits ouvrages sur le Ris (3 u) et la Bussière (3 u) ;
- Restauration du lit et des berges sur le Vairon (4370m), le Salleron (3953m), le Ris (1411m), le Pindray (4120m), la Luire (1715m), la Creuse (7107m) et la Bussière (998m) ;
- Plantation de ripisylve sur le Ris (820m) et le Gué de la Reine (690m) ;
- Réouverture d'une zone humide sur la Luire (0.8 ha) ;
- Diagnostic des sources et fontaines sur le bassin de la Luire ;
- Réalisation d'indicateurs de suivi sur les cours d'eau : Luire, Plate, Ris, Gué de la Reine et Montant ;
- Animation foncière sur des milieux humides sur les bassins de la Benaize, du Corcheron, du Salleron, de la Luire et de la Gartempe ;
- Etude prolongée concernant l'aménagement de l'ouvrage de Busserais sur la Gartempe ;
- Etude des pollutions diffuses sur le bassin du Gué de la Reine et propositions de solutions ;
- Modélisation de la dynamique des ruissellements sur le bassin de l'Allochon ;
- Formations agricoles sur la réduction des intrants et la bonne gestion des prairies permanentes sur les communes de Coussay-les-Bois, Liglet, Haims et Bourg-Archambault ;
- Proposition d'animations sur l'agriculture biologique ;
- Plantation de haies sur les communes de Paizay-le-Sec et Lathus-Saint-Rémy ;
- Assistance technique auprès des propriétaires d'étangs sur le bassin de la Luire et de la Carte ;
- Sensibilisation des enfants de deux classes primaires de l'école de Vicq-sur-Gartempe ;
- Amélioration des connaissances sur les Mulettes et les Odonates présentes sur les zones de travaux.

Quelques opérations non financées dans le cadre du contrat ont également été menées : retrait des arbres et embâcles gênants sur la gartempe et le Salleron, arrachage de la Jussie.

Le bilan financier

Sur les 1 604 001 € initialement inscrits en 2023, les dépenses des actions menées s'élèvent à 1 149 871 €. Cette somme prend en compte les dépenses liées aux actions hors contrat territorial (gestion d'urgence des arbres et embâcles et arrachage de la jussie), elles ne sont pas subventionnées dans le cadre de ce contrat mais elles contribuent à l'atteinte du bon état.

Les différences entre le prévisionnel et le réalisé s'expliquent essentiellement par la non réalisation de certaines actions en zones humides et des études sur certains ouvrages (moulin et plan d'eau).



Au regard du graphique, la majorité des dépenses annuelles sont issues des interventions en cours d'eau (58 %). Le second volet de dépenses (18 %) concernent les autres activités à savoir certains inventaires, la jussie et les interventions sur la ripisylve de la Gartempe et du Salleron. Les actions liées au fonctionnement du contrat arrivent en 3ème position (17 % des dépenses). Dans le fonctionnement, sont comptabilisées les actions liées à la communication (site internet, Newsletter, ...) ainsi que les charges liées à l'animation du contrat territorial.

En 2023, la plupart des actions ont été reconduites comme les années précédentes et de nouvelles ont vu le jour (ex : plantation de ripisylve ou encore formations agricoles). Le bilan est assez bon car une très grande majorité des actions prévues ont été menées. Quelques difficultés persistent sur les études ouvrages et sur l'acquisition de zones humides.



Les actions agricoles

Les actions sur la thématique agricole ont été portées par la Chambre d'agriculture de la Vienne, Bio Nouvelle Aquitaine, le SYAGC et la LPO en 2023.



La LPO a proposé dans un premier temps d'accompagner les agriculteurs qui le souhaitent afin de réaliser des **plantations de haies**. En 2023, deux secteurs en ont bénéficié : 410 m à Paizay-le-Sec et 510 m à Lathus-Saint-Rémy. Les 580 m manquants sont reportés en 2024, selon les opportunités qui se présenteront.

En partenariat avec le CIVAM, la LPO a co-organisé une **formation** chez un éleveur à Liglet. Les échanges ont permis d'évoquer la diversité des espèces dans une prairie permanente et donc de raisonner les intrants afin de la préserver. Une botaniste avait été conviée afin de répondre aux questions des participants.



La Chambre d'agriculture a achevé le **diagnostic sur les ruissellements** du bassin de l'Allochon. Sur le bras qui provient du camp militaire, les milieux naturels sont assez préservés et les pratiques agricoles sont en accord avec le respect de ces milieux. Aussi, la Chambre d'agriculture n'avait pas de propositions d'actions à émettre.



Le SYAGC, par conventionnement avec la CCVG et le CIVAM, pilote des actions agricoles ayant pour objet de tendre vers un changement des pratiques non respectueuses de l'environnement. Aussi, il a été proposé en 2023 **plusieurs sessions de formations** qui avaient pour thèmes la réduction des intrants sur certaines cultures et une meilleure gestion des prairies permanentes.

Bio Nouvelle Aquitaine a rejoint le contrat territorial en 2023 aux côtés des 7 autres maîtres d'ouvrage. Cet organisme a pour mission de promouvoir l'agriculture biologique sur le département de la Vienne. Ainsi, un **colloque sur l'élevage bio** s'est organisé au lycée agricole de Montmorillon et des **diagnostics de conversion** ont été effectués sur des exploitations de La Roche Posay et Pindray.

Les actions de la Chambre d'agriculture, de la LPO, de Bio Nouvelle Aquitaine et du SYAGC (partenariat avec la CCVG) permettent de rencontrer des agriculteurs, d'engager des discussions sur des problématiques identifiées en ayant pour objectif de tendre vers une amélioration des pratiques et ainsi contribuer au bon état global des eaux.



Les actions en Zones Humides

Sur cette thématique, deux maitres d'ouvrage se sont essentiellement mobilisés : le CEN et le SYAGC.

Le CEN propose depuis 2020 de **l'animation foncière** sur les milieux qui présentent de forts enjeux. Cette animation implique de **rencontrer les propriétaires de parcelles ciblées par le CEN**.

En 2023, cette action a concerné les bassins du Corcheron, du Salleron, de la Gartempe, de l'Anglin et de la Luire. Ce sont ainsi 46 jours d'animation qui ont été décomptés, mais toutes les démarches engagées n'ont pas forcément abouti à un résultat favorable avec les propriétaires concernés.

La suite logique est normalement l'acquisition foncière lorsque le propriétaire est d'accord, permettant ensuite au CEN d'en assurer la gestion. Malheureusement, aucune acquisition n'a abouti ce qui représente 236 590 € budgétés mais non consommés. Néanmoins, des **plans de gestion** ont été élaborés **pour les parcelles acquises** en 2022, des aménagements seront donc proposées pour restaurer ces milieux.



Parcelle en animation foncière - CEN NA

De son côté, Vienne Nature devait réaliser des inventaires de zones humides comme les années précédentes. Cependant, ces inventaires n'ont pas pu être mis en oeuvre faute de moyens humains suffisants en interne.

Avec l'appui technique du CEN, le SYAGC a piloté une **opération de restauration d'une zone humide** en lit majeur de la Luire sur 0.8 ha. Les travaux ont consisté à broyer la végétation ligneuse qui refermait cette zone puis à ôter une dizaine de centimètres de sol à la pelleuse (étrépage) afin que la zone retrouve pleinement son caractère humide. De plus, 3 mares ont été recrées sur site. Tous ces travaux ont été validés par le propriétaire et ils ont été présentés aux élus lors d'une visite de terrain le 20 novembre 2023.

Le SYAGC a bon espoir que cette zone humide voit de nouveau se développer des espèces typiques (faune et flore) et que cette restauration permette une meilleure absorption de l'eau l'hiver afin de la relarguer au cours d'eau l'été pour ainsi atténuer les effets de la sécheresse.



Zone humide restaurée par le SYAGC

Pour finir, le SYAGC avait recruté en début d'année un stagiaire afin de faire le diagnostic de l'état des sources et fontaines sur le bassin de la Luire. Les propositions de restauration émises pourront être intégrées ultérieurement au programme du SYAGC.

Les maitres d'ouvrage se concertent au préalable et planifient les opérations nécessaires à la restauration de sites qui présentent des dégradations importantes. L'objectif des actions proposées est de restaurer la fonctionnalité de ces milieux humides (quantité, qualité et biodiversité).



Les actions en rivière

Les actions de restauration des cours d'eau sont engagées par le SYAGC, la CCVG et la FDAAPPMA86. Un accord des propriétaires privés est obtenu au préalable de toute intervention.

Des **recharges en granulats** ont été effectuées **dans le lit de certains cours d'eau** afin de se rapprocher d'un fonctionnement plus naturel, de restaurer des habitats aquatiques et diversifier les écoulements. Ainsi, la Luire (1715 m), le Ris (1411 m), le Vairon (4370 m) et la Bussière (998 m) ont été restaurés.

Une **gestion de la végétation** a été menée sur certains tronçons afin de permettre une bonne régénération et faciliter l'accès aux engins durant le chantier. Sur les zones qui en étaient dépourvues au bord du Ris, le SYAGC a planté 820 m de ripisylve. sur le Gué de la Reine, des plantations seront très prochainement réalisées sur 690 m, en attente d'abattage des peupliers en place.

Afin de réduire les dégradations dus aux piétinements des animaux, des **abreuvoirs/ gué** et des **clôtures ont été aménagées** aux abords du Vairon (3 abreuvoirs-gué et 835 m de clôtures), de la Bussière (1 abreuvoir-gué et 695 m de clôtures) et de la Luire (1 abreuvoir).

Par ailleurs, la **continuité des écoulements** a été rétablie **au niveau de petits ouvrages** (buses, ponts, ...) afin de permettre la migration des espèces aquatiques. Ainsi, 3 buses ont été réaménagées sur le Ris de même que 2 passages busés et un pont ont été restaurés sur la Bussière.

Des **indicateurs de suivi** ont été réalisés afin de **déterminer l'effet des travaux sur le bon état des eaux**.

La FDAAPPMA86 a mené une **pêche électrique** sur le tronçon de la Luire qu'elle a restauré en fin d'été. Elle a également réalisé des pêches pour le compte du SYAGC sur les tronçons de travaux sur le Ris, la Luire et le Gué de la Reine. Le SYAGC a poursuivi sa **campagne de mesures pour établir l'état physico-chimique et l'hydrologie** des affluents Gartempe et Creuse. Toutes les informations récoltées permettent d'avoir des données chiffrées, utiles pour voir l'évolution des milieux tout au long de l'année. Comparativement à 2021, sur la Luire par exemple, malgré les pluies il n'y a pas eu de recharge suffisante de nappe ce qui a provoqué des étiages sévères en août et septembre (-25 à -50 % du débit à l'étiage).

De plus, un **suivi piézométrique** (niveaux de la nappe) a été mis en place afin de pouvoir évaluer l'impact des travaux de restauration de la zone humide.

Restauration du lit - SYAGC



Poses de clôtures effectuées par la CCVG.



Restauration du lit de la Luire réalisée par la Fédération de pêche 86.



Réalisation d'un suivi du niveau de la nappe par le SYAGC.

Les recharges granulométriques effectuées en 2023 ont notamment permis de restaurer près de 8.5 km de cours d'eau sur le territoire Gartempe et Creuse. Des indicateurs de suivi ont été établis afin de connaître l'évolution de la qualité du milieu sur les zones aménagées.



Les actions complémentaires

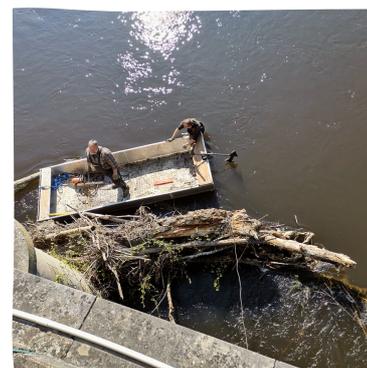
En complément des autres actions en rivière, la CCVG et le SYAGC sont intervenus pour enlever **les arbres dangereux et les embâcles problématiques** sur la Gartempe (70 km), le Salleron (3953 m) et le Pindray (2990 m). Cela implique l'intervention d'équipes qualifiées et du matériel adéquat pour effectuer des opérations parfois rudes et difficiles d'accès.

La **lutte contre la jussie** s'est poursuivie au SYAGC, avec une équipe en régie de 3 personnes. Elle est intervenue de juin à août, cela a permis l'arrachage des massifs sur la Gartempe (70 km), la Creuse et affluents (20.4 km) et l'Anglin (6.3 km). Une repasse a pu être faite sur l'Anglin et la Gartempe au moins d'août. Cela représente un volume total arraché de 139.9 m³ de jussie pour cette saison sur un linéaire plus important de 8.2 km (rappel : 100.2 m³ arrachés en 2022).

Des inventaires concernant les libellules et les mulettes ont été effectués par Vienne Nature sur les secteurs de restauration morphologique. Des données ont ainsi été obtenues sur plusieurs bassins (Vairon, Salleron, Luire, Etang Rompu et Allochon). Ainsi, les prospections d'odonates ont permis d'observer la Cordulie métallique sur le bassin du Salleron. Par ailleurs, des mulettes épaisses (espèce protégée) ont été découvertes sur l'Allochon, à proximité des zones de travaux envisagées par la CCVG. Afin de ne pas les impacter en phase chantier, des prescriptions seront émises par Vienne Nature ou bien les individus seront déplacés sur d'autres tronçons de rivière.

Une **assistance technique** a été maintenue par le SYAGC pour les propriétaires de **plans d'eau sur le bassin de la Luire et de la Carte**. Ainsi, certains ont pu se rapprocher du SYAGC pour obtenir des conseils techniques suite aux courriers de mise en demeure envoyés par la DDT 86.

Enfin, une **sensibilisation** a été réalisée auprès des élèves de l'école de Vicq sur Gartempe par un animateur de la LPO. Les 2 classes concernées ont pu **découvrir les haies et comprendre leur fonctionnement** en allant voir un chantier achevé sur le Ris. Ils ont entrevu leur **importance pour une multitude d'espèces ainsi que pour la qualité de l'eau**.



Embâcle retiré à Montmorillon - SYAGC



Cordulie métallique observée sur la Salleron par Vienne Nature



Sensibilisation scolaire à Vicq sur Gartempe - LPO

Ces actions complètent celles des autres catégories car elles permettent une meilleure connaissance des milieux, de lutter contre certaines espèces invasives, de sensibiliser les enfants sur les thématiques liées à l'eau.

Associées aux autres actions, elles concourent à l'atteinte bon état des cours d'eau, c'est pourquoi elles sont maintenues dans les programmes d'interventions.

FOCUS SUR :

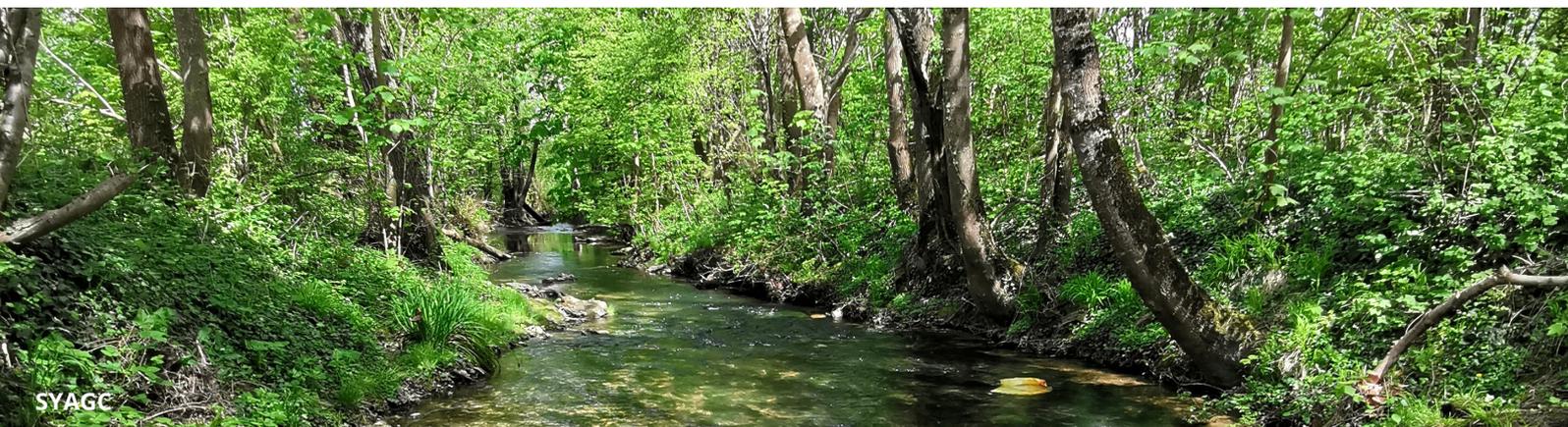
ETUDE CONCERNANT LES POLLUTIONS DU GUE DE LA REINE

Au vu des résultats physicochimiques régulièrement dégradés sur le Gué de la Reine et malgré les travaux de restauration morphologique achevés en 2021, le SYAGC a décidé de proposer une étude pour déterminer les sources de pollutions diffuses sur ce petit affluent de la Creuse. La démarche a été expliquée aux élus et aux agriculteurs du bassin en mars 2023, permettant d'avoir leur aval pour lancer un appel d'offres et recruter un bureau d'études. L'objectif est de proposer à l'issue de l'étude des aménagements pour diminuer les transferts de polluants vers le cours d'eau.

Une première réunion pour expliquer le déroulement de l'étude a eu lieu en octobre 2023. A cette occasion, les agriculteurs présents ont demandé des compléments d'analyse d'eau dont les résultats seront divulgués prochainement. Ils ont de même fait part de leurs soupçons quant au mauvais fonctionnement de la station d'épuration.

Afin de leur montrer des solutions d'aménagements permettant de réduire les ruissellements et transferts de pollutions, le SYAGC a organisé une rencontre agricole avec le Syndicat Val de Vienne le 23 janvier 2024 en sud touraine.

L'étude suit quant à elle son cours, les premiers résultats seront présentés aux élus et agriculteurs concernés fin février ou début mars 2024.



SYAGC

Pour plus d'informations sur les éléments présentés dans ce document, vous pouvez contacter les organismes suivants :

- Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

animation@contrat-gartempe-creuse.fr
05 49 84 13 53
<https://contrat-gartempe-creuse.fr>



- Ligue pour la Protection des Oiseaux France

vienn@lpo.fr
05 49 88 55 22



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

- Communauté de communes Vienne et Gartempe

accueil.mds@ccvg86.fr
05 49 91 07 53



- Vienne Nature

contact@vienne-nature.fr
05 49 88 99 04



- Fédération de pêche de la Vienne

contact@peche86.fr
05 49 37 66 63



- Chambre d'agriculture de la Vienne

accueil@vienne.chambagri.fr
05 49 44 75 07



- Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

poitiers@cen-na.org
05 49 50 42 59



- Bio Nouvelle Aquitaine

viennegrobio@orange.fr
05 49 44 75 53



• VIENNE AGROBIO •



Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.